

Le huit février mil sept cent cinquante deux après la publication de leurs bens du futur mariage des parties ex aprim nommées faite à la Messe Personnelle de cette église, et en celles de Juyac et de Sainte Léurine par trois jours de dimanche ou fete consécutifs, j'en ay d'je fait trouué aucun empêchement ni opposition ayés ni connu que la cérémonie des fiançailles faite en la maniere accustomed, les parties s'y étant préparées par la reception des sacrements de l'absolution et d'eucharistie, Je fournié faire de Réaux ai emporté avec les plenardes de notre Mere Sainte Eglise la Benediction nuptiale à Jean Delacoux journalier fils naturel et legitimate de Jean Delacoux et de Jeanne Gruyier veuve de la Baronne de Sainte Léurine et demeurant en celle de Juyac et à Marie Ewelhe ma Servante fille naturelle et legitimate de Pierre Ewelhe Tailleur d'habits et de Marguerette Goyaux du consentement de Delacoux et Mere de lad. veuve et en présence de Jean Berton Sacristain de Pierre à Dommeret, François Blanchard de Jacques Delacoux Témoin et autres leurs parents et amis qui ont assé nous jugeé excepté lesd. deux conjoints Blanchard et Jacques Delacoux qui ont déclaré ne faire le faire de ce mariage, pierre d'oumeret y a euilli son bénit.

Pauline faire de Réaux

Le 11. 2. 1752. Les deux ont été baptisé